



2024 / 119

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique LE DIX-NEUF DECEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE A DIX-NEUF HEURES sous la présidence de Monsieur André POINTET

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry – BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique – DUNAND François – GROGNIET Jean-Christophe – GROS Claudine – GSELL Bernard - KALIAKOUDAS Evelyne – MARTINET-BON Françoise - MATHIS Marc – MIBORD Josiane – MORIN Jean Yves - POINTET André – RELIER Annie - RICHIER Maryse – ROUX MOLLARD Alain – VICHARD Daniel - VORGER Jean-Michel

**POUVOIRS** : COLLOMB Daniel à COLLIARD Dominique  
GERMANAZ Sylvie à BRUNOD Aurore  
JAY Hélène à MARTINET-BON Françoise  
MORARD Ghislaine à GROGNIET Jean-Christophe

**EXCUSÉ** : GUILLARD Paul

**Date de Convocation** :  
12 décembre 2024

**Nombre de conseillers** :  
En exercice : 24  
Présents : 19  
Votants : 23

Monsieur Jean Yves MORIN est désigné Secrétaire de Séance.

### **Objet** : Subvention au Groupement Pastoral des Avanchers

Le Président expose à l'assemblée que le groupement pastoral des Avanchers organise annuellement des opérations de débroussaillage afin de limiter l'avancement des aulnes verts (arcosses) sur la surface de ses alpages. Il précise que ces dernières années, les conditions climatiques sont de plus en plus favorables au développement des arcosses qui prennent une véritable ampleur, limitant de fait les surfaces de pâturage.

C'est pourquoi le groupement sollicite une participation de 20 000 € pour l'acquisition d'un robot broyeur télécommandé correspondant au tiers de la valeur du matériel.

**Vu** le courrier de demande de subvention,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le versement d'une subvention de 20 000 € pour l'acquisition d'un robot broyeur.

**PRECISE** que la part de subventions publiques ne pourra être supérieure à 80 % du montant total hors taxe d'acquisition.

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget.

Pour	Contre	Abstention	NPPV
23			

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.  
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.

Le Président,

  
André POINTET

